



25 novembre 2021

Renseignements pour les gens qui ont eu des contacts étroits à risque élevé avec une personne atteinte de la COVID-19

Une personne qui est allée à **École Catholique Sainte-Marie** dans la **7/8ème année** a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 et votre enfant ou élève ou un membre du personnel a été identifié comme ayant pu avoir des contacts étroits avec elle.

Quelqu'un est considéré comme ayant eu des contacts étroits s'il risque fort d'avoir été exposé à une personne qui a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. Cela ne signifie pas que vous avez contracté la COVID-19. Cependant, le risque d'infection est plus élevé dans son cas. Les personnes qui ont ce genre de contacts ne sont pas toutes infectées, mais les directives énoncées dans la présente lettre permettront d'assurer sa protection et celle des autres contre la COVID-19.

Santé publique Sudbury et districts a mené une enquête et a déterminé que la dernière exposition à risque élevé a eu lieu le **18 novembre 2021**.

Peu importe le statut de vaccination de l'enfant, du membre du personnel ou de l'élève ou le fait qu'il ait déjà contracté la COVID-19, s'il présente **l'un ou l'autre des symptômes suivants (même s'il est léger)** ou s'il s'en manifeste un, il doit immédiatement **s'isoler** et passer un **test de dépistage** dès que possible.

N'hésitez pas à passer un test de dépistage.

- Fièvre ou frissons (température de 37,8 degrés Celsius ou 100 degrés Fahrenheit)
- Toux ressemblant ou non à un aboiement
- Essoufflement
- Diminution ou perte du goût ou de l'odorat
- Nausées, vomissements ou diarrhée
- Fatigue
- Douleurs musculaires
- Maux de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Douleur abdominale
- Maux de tête
- Conjonctivite
- Baisse ou perte de l'appétit

Les symptômes de la COVID-19 peuvent aussi inclure l'aggravation de problèmes de santé chroniques.

Sudbury

1300 rue Paris Street
Sudbury ON P3E 3A3
t: 705.522.9200
f: 705.522.5182

Elm Place

10 rue Elm Street
Unit / Unité 130
Sudbury ON P3C 5N3
t: 705.522.9200
f: 705.677.9611

Sudbury East / Sudbury-Est

1 rue King Street
Box / Boîte 58
St.-Charles ON POM 2W0
t: 705.222.9201
f: 705.867.0474

Espanola

800 rue Centre Street
Unit / Unité 100 C
Espanola ON P5E 1J3
t: 705.222.9202
f: 705.869.5583

Île Manitoulin Island

6163 Highway / Route 542
Box / Boîte 87
Mindemoya ON P0P 1S0
t: 705.370.9200
f: 705.377.5580

Chapleau

34 rue Birch Street
Box / Boîte 485
Chapleau ON POM 1K0
t: 705.860.9200
f: 705.864.0820

toll-free / sans frais

1.866.522.9200

phsd.ca



Veillez noter qu'un [ordre applicable à des catégories en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé](#) est en vigueur. Il oblige toutes les personnes qui, sur le territoire de Santé publique Sudbury et districts, sont atteintes ou le sont peut-être et celles qui ont eu des contacts avec elles à suivre les directives de Santé publique.

Vous devez absolument suivre avec soin les directives de Santé publique énoncées dans la présente lettre. Si la période d'isolement change ou est prolongée, vous recevrez un avis par lettre.

Il existe différentes règles pour les personnes pleinement vaccinées et celles qui ne le sont pas. Les directives de Santé publique dépendent du statut de vaccination de chaque personne.

Appliquez le scénario qui s'applique à la situation de l'enfant ou du membre du personnel.

1. Consignes de dépistage et d'auto-isolement pour les personnes qui sont pleinement vaccinées ou ont déjà reçu un résultat positif

Si l'enfant ou le membre du personnel n'est pas immunodéprimé et qu'il est **pleinement vacciné**¹ contre la COVID-19 ou a reçu un **résultat positif**² au cours des 90 derniers jours, la présente section le concerne.

Directive de Santé publique :

	Présence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Absence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (<u>asymptomatique</u>)
Quand l'enfant ou le membre du personnel devrait-il passer un test?	Immédiatement. Un test PCR s'impose. Les tests antigéniques rapides sont à ÉVITER, car ils servent uniquement à des fins de dépistage pour les personnes sans symptômes qui n'ont eu aucun contact avec une personne atteinte. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont énumérés ci-dessous. Si le résultat du test est négatif , il y a lieu de le répéter le 7 ^e jour après la dernière exposition à une	Il y a lieu qu'il passe un test PCR dès que possible. Les tests antigéniques rapides sont à ÉVITER, car ils servent uniquement à des fins de dépistage pour les personnes sans symptômes qui n'ont eu aucun contact avec une personne atteinte. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont indiqués ci-dessous. Si le résultat du test est négatif , il y a lieu de le répéter le 7 ^e jour après la dernière exposition à une personne

¹ Une personne est pleinement vaccinée si, au moins 14 jours avant l'exposition à risque élevé, elle a reçu :

- la série complète de l'un des vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada ou une combinaison quelconque de ces vaccins, OU
- une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, puis une dose d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 qui l'est (autorisé par Santé Canada), OU
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada.

² Une personne est considérée comme ayant déjà obtenu un résultat positif à un test de dépistage si elle en a reçu un au cours des 90 derniers jours et qu'elle a été guérie de son infection.

	Présence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Absence de symptômes de la COVID-19 (<u>asymptomatique</u>)
Quand l'enfant ou le membre du personnel devrait-il passer un test?	<p>personne atteinte ou après cette date (voir précédemment).</p> <p>Si le résultat du test est positif, voyez ci-après.</p> <p>S'il décide de ne pas passer de test, vous devez vous isoler immédiatement et communiquer avec Santé publique.</p>	<p>atteinte ou après cette date (voir précédemment).</p> <p>Si le résultat du test est positif, voyez ci-après.</p>
L'enfant ou le membre du personnel doit-il s'isoler?	<p>Il doit immédiatement s'<u>isoler</u> en attendant le résultat du test.</p> <p>Si le résultat du test est négatif, il peut cesser de s'isoler, mais devrait demeurer chez lui jusqu'à ce qu'il ne fasse plus de fièvre et que les symptômes aient diminué depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements et la diarrhée).</p> <p>Si le résultat du test est positif, continuez de vous isoler. Santé publique communiquera avec vous dans les 24 heures pour vous aviser qu'il doit s'isoler pendant au moins 10 jours. Le personnel de Santé publique vous indiquera la date où son isolement prendra fin, en plus de vous fournir d'autres renseignements requis pour celui-ci.</p>	<p>Il n'a pas à s'isoler en attendant le résultat du test.</p> <p>Si le résultat du test est négatif, il peut continuer à ne pas s'isoler.</p> <p>Si le résultat du test est positif, isolez-vous immédiatement. Santé publique communiquera avec vous dans les 24 heures pour vous aviser qu'il doit s'isoler pendant au moins 10 jours. Le personnel de Santé publique vous indiquera la date où son isolement prendra fin, en plus de vous fournir d'autres renseignements requis pour celui-ci.</p>
Quand l'enfant ou le membre du personnel peut-il retourner à l'école ou au travail?	<p>S'il reçoit un résultat positif OU ne passe pas de test, il peut y retourner après ses 10 jours d'isolement et suivant les directives de Santé publique.</p> <p>S'il reçoit un résultat négatif, il peut y retourner dès qu'il ne fait plus de fièvre et que les symptômes diminuent depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements ou la diarrhée).</p>	<p>Immédiatement, sauf indication contraire de Santé publique.</p> <p>Communiquez avec votre école ou votre employeur pour savoir à quel moment l'enseignement en personne reprendra pour le groupe ou la cohorte, le cas échéant.</p>

	Présence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Absence de symptômes de la COVID-19 (<u>asymptomatique</u>)
	Communiquez avec votre école ou votre employeur pour savoir à quel moment l'enseignement en personne reprendra pour le groupe ou la cohorte, le cas échéant.	
Les membres du ménage doivent-ils s'isoler?	<p>Les membres <u>du ménage n'ont pas à s'isoler</u> s'ils sont pleinement vaccinés ou qui ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours², sauf si des symptômes se manifestent.</p> <p>Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> doivent <u>s'isoler</u> en attendant le résultat du test; doivent <u>s'isoler</u> si le résultat du test est positif. <p>Ils peuvent <u>cesser de s'isoler</u> si le résultat est négatif.</p>	<p>Les membres du ménage <u>n'ont pas à s'isoler</u>, peu importe leur statut de vaccination (ou qu'ils aient ou non reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours), sauf si des symptômes se manifestent.</p>

2. Consignes de dépistage et d'isolement pour les personnes qui ne sont pas pleinement vaccinées ou n'ont pas déjà reçu un résultat positif

Si l'enfant ou le membre du personnel est immunodéprimé ou n'est **PAS** pleinement vacciné³ ou **n'a pas reçu un résultat positif**⁴ au cours des 90 derniers jours, la présente section le concerne.

³ Une personne **n'est pas pleinement vaccinée** si, au moins 14 jours avant l'exposition à risque élevé, elle n'a pas reçu :

- la série complète de l'un des vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada ou une combinaison quelconque de ces vaccins, OU
- une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, puis une dose d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 qui l'est (autorisé par Santé Canada), OU
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada.

⁴ Une personne **n'est pas considérée comme ayant déjà obtenu un résultat positif à un test de dépistage** si elle n'en a pas reçu un au cours des 90 derniers jours et qu'elle n'a pas été guérie de son infection

Directive de Santé publique :

	Présence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Absence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (<u>asymptomatique</u>)
Quand l'enfant ou le membre du personnel devrait-il passer un test?	<p>Immédiatement. Un test PCR s'impose (les tests antigéniques rapides sont à ÉVITER, car ils servent uniquement à des fins de dépistage pour les personnes sans symptômes qui n'ont eu aucun contact avec une personne atteinte). Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont énumérés ci-dessous.</p> <p>Si le résultat du test est négatif, il y a lieu de le répéter le 7^e jour après la dernière exposition à une personne atteinte ou après cette date (voir précédemment).</p> <p>Si vous ne passez pas de test, vous devez vous isoler immédiatement et communiquer avec Santé publique.</p>	<p>Il doit chercher à passer un test PCR le 7^e jour après la dernière exposition à une personne atteinte ou après cette date (voir précédemment).</p> <p>Les tests antigéniques rapides sont à ÉVITER, car ils servent uniquement à des fins de dépistage pour les personnes sans symptômes qui n'ont eu aucun contact avec une personne atteinte.</p> <p>Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont énumérés ci-dessous.</p>
L'enfant ou le membre du personnel doit-il s'isoler?	<p>Il doit immédiatement s'<u>isoler</u> en attendant le résultat du test.</p> <p>Si le résultat du test est négatif, et s'il ne présente aucun symptôme nouveau ou qui s'aggrave, il doit continuer de <u>s'isoler</u> jusqu'au 28 novembre 2021 inclusivement. Il peut cesser de s'isoler le 29 novembre 2021.</p> <p>S'il éprouve un symptôme nouveau ou qui s'aggrave après son test négatif, communiquez avec Santé publique pour obtenir une autre évaluation et de nouvelles directives.</p> <p>Si le résultat du test est positif, continuez de <u>vous isoler</u>. Santé publique communiquera avec vous dans les 24 heures pour vous aviser qu'il doit s'isoler pendant au moins 10 jours. Le personnel de Santé publique vous indiquera la date où son isolement prendra fin, en plus de vous fournir d'autres renseignements requis pour celui-ci.</p>	
Quand l'enfant ou le membre du personnel peut-il retourner à l'école ou au travail?	<p>Si vous recevez un résultat négatif et ne présentez aucun symptôme nouveau ou qui s'aggrave, vous pouvez les reprendre le 29 novembre 2021 si vous ne faites pas de fièvre et que les symptômes diminuent depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements ou la diarrhée).</p> <p>S'il reçoit un résultat positif OU ne passe pas de test, il peut y retourner après ses 10 jours d'isolement et suivant les directives de Santé publique.</p>	

	Présence de <u>symptômes</u> de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Absence de symptômes de la COVID-19 (<u>asymptomatique</u>)
Les membres du ménage doivent-ils s'isoler?	<p>Les membres du ménage <u>n'ont pas à s'isoler</u> s'ils sont pleinement vaccinés ou ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours², sauf si des symptômes se manifestent.</p> <p>Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés³ et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none"> doivent <u>s'isoler</u> en attendant le résultat du test; doivent <u>s'isoler</u> si le résultat est positif; peuvent cesser de s'isoler si le résultat est négatif, mais devraient <u>rester à la maison sauf pour des raisons essentielles</u> (école, travail, garde d'enfants). 	<p>Les membres du ménage <u>n'ont pas à s'isoler</u> s'ils sont pleinement vaccinés ou ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours², sauf si des symptômes se manifestent.</p> <p>Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés³ et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none"> devraient <u>rester à la maison sauf pour des raisons essentielles</u> (école, travail, garde d'enfants) si l'enfant est asymptomatique OU a reçu un résultat négatif.

La ressource [Comment prendre soin d'un enfant qui doit s'auto-isoler](#) de Santé publique Ontario fournit d'autres renseignements pour les personnes qui doivent s'isoler.

Si des symptômes de la COVID-19 qui sont nouveaux ou qui s'aggravent vous inquiètent, communiquez avec Télésanté Ontario au 1.866.797.0000 ou avec votre fournisseur de soins de santé.

Composez le 911 ou emmenez immédiatement votre enfant à l'hôpital le plus proche s'il présente l'un ou l'autre des symptômes suivants :

- Grave difficulté respiratoire (chaque respiration est difficile, il peut seulement parler par mots)
- Forte douleur à la poitrine (sensation constante de serrement ou d'écrasement)
- Sentiment de confusion ou d'incertitude quant à l'endroit où il se trouve
- Perte de connaissance

Il est possible de passer un test de dépistage de la COVID-19 aux endroits qui suivent, mais seulement sur rendez-vous.

Centre d'évaluation d'Horizon Santé-Nord

- 705.671.7373, de 9 h à 17 h, sept jours sur sept
- Formulaire en ligne : [demande de rendez-vous au centre d'évaluation pour la COVID-19 \(hsnsudbury.ca\)](https://hsnsudbury.ca/demande-de-rendez-vous)

Centre d'évaluation du Manitoulin Health Centre

- Veuillez composer le 705.368.2300 pour prendre rendez-vous. Sachez que les heures sont limitées.

Centre d'évaluation d'Española et des environs (Nairn, McKerrow, Massey, Sagamok, Webwood, Espanola, Birch Island)

- 705.869.1420, poste 4500, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi

Centre d'évaluation de Chapleau

- 705.864.2568, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Santé publique Sudbury et districts au 705.522.9200, poste 524.

Santé publique Sudbury et districts

705.522.9200

1.866.522.9200

phsd.ca

DG/jm